



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau de la communication
interministérielle et de la
représentation de l'État**

Arrêté N°

**Médaille de la jeunesse, des sports
et de l'engagement associatif
Promotion du 1^{er} janvier 2022**

Le préfet de Saône-et-Loire
Chevalier dans l'Ordre national du Mérite

VU le décret n° 70.26 du 08 janvier 1970 relatif à la médaille de la jeunesse et des sports,

VU le décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ensemble le décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 modifié relatif au même objet,

VU la décision du 22 avril 1988 relative à la création d'une lettre de félicitations avec citation au bulletin officiel de la jeunesse et des sports, récompensant les services rendus à la cause de la jeunesse et des sports,

VU l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2016 portant création de la commission départementale de la médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif,

VU les propositions de monsieur le directeur départemental des services de l'Éducation Nationale,

VU l'avis émis par la commission départementale en date du 11 janvier 2022,

SUR proposition de Monsieur le directeur de cabinet de la préfecture,

ARRETE

Article 1 : *La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée au titre de la promotion du 1^{er} janvier 2022 à :*

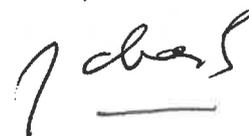
- M. Pierre-Michel BARBIER, demeurant à Cluny**
- Mme Sandrine BOHARD, demeurant à Deville-les-Rouen**
- Mme Bernadette BOUVIER, demeurant à Sornay**
- Mme Mélanie BRISET, demeurant à Saint-Marcel**

- Mme Orlane CALMAND, demeurant à Saint-Christophe-en-Bresse
- M. Patrick DUBOIS, demeurant à La Chapelle-Naude
- M. Jean-Luc DURAND, demeurant à Fontaines
- M. Jean-Paul FLATOT, demeurant à Chalon-sur-Saône
- M. Pierre GAUDILLERE, demeurant à Branges
- Mme Claire JAEGER, demeurant à Frontenaud
- M. Robert LAUDES, demeurant à Louhans
- M. Gérard LELOUP, demeurant à Louhans
- M. Richard MEHU, demeurant à Saint-Vincent-Bragny
- M. Kevin MICHET, demeurant à Chalon-sur-Saône
- Mme Catherine MOLENDI, demeurant à Le Breuil
- Mme Pascale PONS, demeurant à Saint-Rémy
- M. Fabrice REBUFFEL, demeurant au Creusot
- M. Stéphane RECORDON, demeurant à Chalon-sur-Saône

Article 2 : Monsieur le directeur de cabinet de la préfecture et monsieur le directeur départemental des services de l'Éducation Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté

Mâcon, le

Le Préfet,



Julien CHARLES